

EN MEMOIRE D'ABDELHAKIM AJIMI

MOBILISATION À GRASSE SAMEDI 12 JANVIER 2013 - 14H

En haut du boulevard Victor Hugo (lieu du drame)

MOBILISATION À AIX-EN-PROVENCE LUNDI 14 et MARDI 15 JANVIER 2013

Devant et dans la Cour d'appel 20, place de Verdun – 13616 Aix-en-Provence

Covoiturage depuis Grasse : rdv chaque matin 6h15, parking de la gare SNCF

POUR MÉMOIRE

Le 9 mai 2008 à Grasse, Abdelhakim Ajimi est mort suite à son interpellation par la police.

Apostrophé dans la rue, Abdelhakim Ajimi n'est ni armé, ni dangereux, ni même menaçant. Il est immobilisé par 2 agents de la Brigade Anti Criminalité (BAC), rejoints par des officiers de la police municipale et nationale. Pieds et mains menottés, ventre contre terre, Abdelhakim Ajimi subit durant 15 à 20 mns une clé d'étranglement (dont l'usage est condamné par la Cour européenne des Droits de l'Homme) associée à une importante compression thoracique et à de violents coups de poings et de pieds. Voyant l'état critique du jeune homme, des témoins tentent d'intervenir. En vain.

DES POLICIERS JUGÉS, CONDAMNÉS MAIS IMPUNIS...

Après 4 années de procédure judiciaire particulièrement pénibles pour la famille Ajimi, le procès des 7 policiers impliqués dans la mort d'Abdelhakim Ajimi s'est tenu du 16 au 20 janvier 2012. Le 24 février 2012, le verdict du tribunal correctionnel de Grasse tombait : les 7 policiers, dont l' « **inhumanité** » et la « **responsabilité** » ont été soulignées au cours du procès, ont bénéficié de la complaisance du tribunal.

Walter Lebeauvin et Jean-Michel Moinier, les 2 agents de la BAC, ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de 18 et 24 mois de prison pour homicide involontaire et non assistance à personne en péril sur la personne d'Abdelhakim Ajimi. Jim Manach, policier municipal, a été condamné à 6 mois de prison pour non assistance à personne en péril. **Pourtant ces peines ont été prononcées avec sursis.** Quant à M. Authier-Rey, A. Bekhira, B. Julien et P. Locatelli, agents de Police secours qui avaient transporté Abdelhakim Ajimi sans lui prêter assistance, **tous ont été relaxés.**

L'impunité est flagrante. L'absence de commune mesure entre les faits, avérés, et la condamnation a été immédiatement dénoncée par la famille Ajimi, le comité Vérité et Justice pour Abdelhakim Ajimi et leurs soutiens.

... ET TOUJOURS EN POSTE !

Par voie de presse, le 26 mars 2012, la famille Ajimi apprenait en revanche que "Les policiers de la brigade anti-criminalité de Grasse **J.-M. Moinier et W. Lebeauvin** [... venaient] officiellement de changer de service. Les deux agents ne font plus partie de la BAC grasseoise. Toutefois, ils **continueront de travailler au sein du commissariat.** »

PAS D'IMMUNITÉ POUR LES POLICIERS LES 14-15 JANVIER 2013

W. Lebeauvin, J.-M. Moinier et J. Manach, condamnés par le Tribunal de Grasse à des peines de prison avec sursis, ont fait appel devant la Cour d'Aix-en-Provence.

L'audience aura lieu **lundi 14 et mardi 15 janvier 2013. Maître Leclerc et maître de Vita, avocats de la famille Ajimi, seront présents pour que justice soit rendue à Abdelhakim Ajimi, pour que les policiers soient redevables de leurs actes comme tout citoyen. Les séances sont publiques :**

RESTONS MOBILISÉS AUX COTÉS DE LA FAMILLE AJIMI

Comité Vérité et Justice pour Abdelhakim Ajimi

Contact : comite_hakim_ajimi@riseup.net

Ne pas jeter sur la voie publique